

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017 A 19H30

Étaient présent : M-Mme ; BOUTHEMY André-Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, BUSSON Françoise, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, BARON Rémi, GRANDGIRARD Pascal, DROUILLE Jérôme, Sophie NIEZ

Ayant donné pouvoir : Angélique GENOUEL à Françoise BUSSON

Était absent excusé : MARTIN Yannick

Secrétaire de séance : Pascal GRANDGIRARD

Date de la convocation : 18 novembre 2017

Date d'affichage du compte rendu : 30 novembre 2017

Le Conseil Municipal a reçu 2 promoteurs immobiliers, Viabilis et Acanthe, intéressés pour acheter un terrain communal et l'aménager sur un hectare dans un premier temps, la parcelle en faisant 3.

Le Conseil Municipal se laisse le temps de la réflexion et prendra une décision lors de la réunion de décembre.

### **1- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal**

Monsieur le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal : il n'y a ni questions et aucune remarque, le compte rendu est approuvé.

### **2- Révision générale du PLU inventaire des zones humides**

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune doit actualiser son inventaire des zones humides à la demande de la CLE du SAGE, approuvé le 2 juillet 2015. Celui-ci s'articule autour de 3 dispositions visant à prévenir les zones humides :

- Inscrire et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme
- Disposer d'inventaires communaux fiables et précis
- Evaluer et faire évoluer les inventaires communaux existants

Un inventaire a déjà été réalisé en 2005 et 2008, celui-ci identifiait 27.9 ha de zones humides, plans d'eau compris. Hors plans d'eau, l'inventaire précédent inventorierait 16ha de zones humides soit 1.3 %du territoire communal et 1.9ha de la Surface Utile Agricole.

La réalisation de cette mise à jour de l'inventaire a été confiée au cabinet DM'EAU au printemps 2017. Le travail a consisté en un relevé de terrain à partir du dernier recensement. Un comité de pilotage « zones humides » a été constitué et a réalisé un travail de terrain important.

Monsieur le maire signale que cet inventaire a donné lieu à une concertation active avec les acteurs locaux et que le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises

L'actualisation de cet inventaire recense 29.8 ha de zones humides soit 2.3 du territoire communal et 3.4%de surface Agricole Utile avec une grande majorité de prairies humides.

Cet inventaire a été affiché et mis à disposition du public depuis le mois de juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'inventaire des zones humides et des cours d'eaux tel qu'annexé à la présente délibération
- De transmettre la présente délibération et un exemplaire de l'inventaire des zones humides à la DDTM d'Ille et Vilaine.

Le Conseil Municipal a validé par 12 voix l'inventaire des zones humides présenté.

### **3 Finances**

#### DM 2 budget général – subventions

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour les travaux de voirie rues des lavandières et d'intégrer les recettes déjà versées.

Il propose donc de rectifier le budget comme suit :

dépenses	Compte	intitulé	Montant
	2313-46	travaux	63 039.00
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>63 039.00</b>
recettes			
	13251	Fonds de concours Vitré Co	63039.00
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>63 039.00</b>

#### DM 2 budget Zone d'Activités– subventions

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour

- les travaux de viabilisation de la zone d'activités
- intégrer les recettes déjà versées
- permettre les écritures de fin d'année.

Il propose donc de rectifier le budget comme suit :

dépenses	Compte	intitulé	Montant
	605	travaux	62 614.00
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>62 614.00</b>
recettes	748371	DETR réserve incendie	6 653.00
	74751	Fonds de concours Vitré Co	55 961.00
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>62 614.00</b>

	dépenses	Compte	intitulé	Montant
OPERATIONS		3555-040		13 709.14
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 709.14</b>
DES STOCKS	recettes	71355-042		13 709.14
				<b>TOTAL RECETTES</b>

#### 4- Affaires communales

##### Vente du terrain de la vigne

En 2015, le Conseil Municipal a acquis du Département les parcelles A 821,822, 824, 825 et 826 pour une contenance totale de 964m<sup>2</sup>. Il a ensuite décidé de les proposer à la vente en terrain à bâtir pour un prix global de 30 000 euros. Une division foncière a été réalisée par le Cabinet Legendre, ceci a donné lieu à de nouveaux numéros de parcelles,

**A CORNILLE (ILLE-ET-VILAINE) 35500 Rue de la Vigne.**  
Une parcelle de terre non viabilisée

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	999	Le Clos Neuf	00 ha 02 a 75 ca
A	1003	Le Clos Neuf	00 ha 00 a 49 ca
A	1006	Le Clos Neuf	00 ha 00 a 65 ca
A	1008	Le Clos Neuf	00 ha 02 a 09 ca
A	1011	Le Clos Neuf	00 ha 00 a 16 ca

Total surface : 00 ha 06 a 14 ca

Le terrain a trouvé un acquéreur et le notaire demande que la précédente délibération soit reprise pour tenir compte de ces nouveaux numéros.

Le Conseil Municipal, après délibération:

- Décide de fixer le prix de vente des parcelles A 999, 1003, 1006, 1008, 1011 à 30 000 euros
- Décide de confier à Maître de Gigou, notaire à Vitré, la rédaction des actes de vente de chaque lot.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

##### Rénovation des bâtiments forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'affermir le forfait de rémunération de Hervé ORAIN.

Le montant de la mission résultait de l'application du taux fixe de 7.93% à l'estimation HT des travaux concernés : 179 000 € \* 7.93% = 14 194.70 €

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue de l'APD est de 185 817.25 € HT (base et options)

Le taux de la rémunération ferme de la mission est de 7.93%

Le forfait définitif est fixé à 185 817.25 € HT x 7.93% = 14 735.30 € HT, 17 682.37 € ttc

Le surcout est donc de 540 € HT

Le Conseil Municipal valide ce forfait définitif.

##### Contrat d'association 2017-2018 coût par élève

M. le maire informe le conseil des nouveaux tarifs par référence à la moyenne départementale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques sur la base des comptes administratifs 2016 :

1 180 € pour un élève de maternelle  
372 € pour un élève du primaire

57 élèves de Cornillé sont scolarisés à Cornillé ce qui représentera 51 908 euros pour la période sept 2017 à juin 2018.  
52 élèves de Cornillé sont scolarisés à St Aubin ce qui représentera 19 344 euros pour la période sept 2017 à juin 2018.

##### Déclassement de voirie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que M et Mme Amand POTTIER ont sollicité la mairie en octobre 2016 pour régulariser le tracé du chemin communal à Châtenay,  
Le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 décembre 2016 avait émis un accord de principe à cette régularisation.  
Il s'agit donc de déclasser une partie de la voie communale afin que le tracé du chemin actuel corresponde au relevé cadastral.



Cette partie ainsi déclassée pourra être vendue, la parcelle qui sera ensuite acquise pour le rétablissement de la voie communale sera alors classée dans le domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son aval pour lancer la procédure (déclassement, enquête publique et achat).

#### Mission d'ingénierie du Département pour la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'extension et rénovation de la bibliothèque municipale qui est en cours.

Dans cette perspective, il présente au Conseil municipal l'offre d'ingénierie publique proposée par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée dans le guide départemental de l'ingénierie publique. Il précise que des conseils peuvent être apportés par les services départementaux pour aider les collectivités en amont de leurs projets de développement. Cette mission est gratuite.

Compte tenu du projet communal, des conseils peuvent être sollicités particulièrement sur 2 points:

- assistance de projet de création ou rénovation d'une bibliothèque.
- assistance de projet pour le développement de la lecture publique

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'appui des services départementaux, en amont de ces projets, et conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique.  
Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

#### **5- Intercommunalité**

##### vente de la zone des lavandières à Vitré Communauté.

La compétence « développement économique » a été transférée à Vitré Communauté par la loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Vitré Communauté a donc dû faire l'acquisition des différentes zones d'activités de son périmètre.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a travaillé durant l'année 2017 pour évaluer le montant de chacune des zones, pour Cornillé les parcelles ZD 343, 344 et 345 d'une contenance totale de 10 699m<sup>2</sup> ont été estimées à 1 63 695 euros, soit 15.30€ /m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, accepte ce prix.

Une interrogation se pose sur la 2eme partie du terrain des Grands Champs classé en zone artisanale au PLU et qui reste propriété communale . Un bail précaire a été signé pour 2017 par monsieur le Maire ayant délégation du Président de Vitré Communauté, les élus s'interrogent sur le devenir de cette parcelle si la zone d'activités des lavandières n'est jamais étendue, ainsi que sur l'entretien et les fermages à venir.

#### **6- Questions diverses**

##### Remboursement de frais Mme Costa

Monsieur le Maire signale que madame COSTA est autorisée à faire des achats pour la bibliothèque (revues, petits matériels pour les animations, livres...) et demande que lui soient remboursées les sommes ainsi avancées.

Monsieur le Maire signale également que les repas, lors des formations, sont rarement pris en charge par l'organisme de formation, il demande à ce que les repas soient pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à rembourser Mme COSTA, celle-ci présentera les factures ou tickets de caisse.

##### Information sur les horaires de travail de Nicole Croizet

Le Conseil Municipal est informé que depuis le 20 novembre, Nicole Croizet travaille le lundi, mardi et jeudi.

Les vœux du Maire sont fixés au dimanche 14 janvier à 11 heures au centre culturel.

La distribution du bulletin communal est prévue à partir du samedi 23 décembre.

Concernant l'éco-pâturage, la clôture est posée avec une longueur supplémentaire de 200 mètres soit près de 2000 euros

de surcoût, le montant total sera pour 900mètres de clôture posée et électrifiée de 12 236 euros ttc, les moutons seront bientôt de retour.

Une demande sera faite pour qu'un passage sous forme d'échelle soit réalisée à l'est du terrain de foot pour pouvoir récupérer les ballons qui tomberaient dans le talus.

L'AIAJ proposera des animations pour Noël sur les 3 communes, la 1ere est prévue à Cornillé le jeudi 30 novembre après midi pour un atelier bricolage et également le vendredi 15 décembre pour une balade contée.

La recherche d'animateur formé est toujours en cours, des entretiens sont prévus prochainement.

Fernand Geffrault expose le travail qu'il a mené sur le terrain, notamment à la Croix et à la Bouchardière pour permettre la réalisation d'un chemin de randonnée en accord avec Vitré communauté. Fernand Geffrault et Françoise Busson ont rencontré les élus de saint Aubin des landes qui, eux même, avaient engagé une réflexion sur leur chemin, la possibilité de raccorder Cornillé à St Aubin par le chemin de la Bouchardière a été bien accueillie. Le débouché sur St Aubin se fera au niveau du ruisseau avec une passerelle réalisée par Vitré Communauté, des conventions de passage avec les riverains seront également faites.



Fernand Geffrault explique également qu'il continue de rencontrer les agriculteurs, propriétaires et exploitants du côté des vaux de façon à pouvoir réaliser une boucle allant de Torcé à St Aubin.

Des élus s'interrogent sur le PADD présenté aux Personnes Publiques Associées en septembre et aux habitants en réunion publique le 9 novembre, quand sera-t-il débattu en Conseil Municipal ?

Festival « théâtre au village »

Bruno Delalande signale qu'il a été contacté par Anne Busnel de la Compagnie Aznor à propos du festival « théâtre au village 2018 », 70 personnes avaient participé à l'édition 2017 avec de bonnes appréciations, le Conseil Municipal décide de participer à l'édition 2018 avec certainement un engagement financier de la commune.

- La prochaine réunion du conseil est fixée au jeudi 21 décembre à 19 heures 30).

- La séance est levée à 22 heures 30.